

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Communal**

Séance du 21 octobre 2019

Présents: MM. Nicolas CHARLIER Bourgmestre – Président  
Marc GAUTHIER, Walter JORIS, Maximilien FRANCOIS Echevins ;  
Ludovic COLLARD, Catherine CHARLIER-GAUTHIER, ~~Christiane NOEL~~, Christian  
SIMON, Philippe ANDRE, Sophie LEONARD, Aurélie de BARSY, membres  
Claudine HALKIN-MAWET, directrice générale

Le Conseil communal réuni en séance publique,

**Programme Stratégique Transversal**

Vu Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement l'article L1123-27,  
Attendu que le Collège communal doit présenter au Conseil communal son programme  
stratégique transversal couvrant la présente législature,  
Vu le contenu du programme proposé par le Collège communal,  
Décide par neuf « oui » et un « non »

1) **Les plans transversaux :**

1.1. **L'aménagement de la N4 :**

Ce dossier, initié lors de la précédente législature, va impacter grandement le  
début de ce mandat ainsi que le futur du développement de Tenneville. Il  
poursuit plusieurs objectifs :

*1.1.A. Sécurisation de la traversée de Tenneville pour les  
automobilistes comme pour les usagers faibles.*

*1.1.B. Amélioration de l'impact visuel et paysager de la traversée de  
Tenneville.*

*1.1.C. Renouvellement du réseau d'eau et d'égouttage aux abords de la  
N4.*

Dans le suivi de ce dossier, une attention particulière sera apportée aux  
commerces et aux riverains de la N4 afin que les nuisances dues aux travaux  
soient le plus limitées possible. En ce sens, un travail constant avec la Région  
Wallonne et l'entreprise chargée des travaux est essentiel.

1.2. **Le Plan d'investissement communal :**

Ce plan, prévu sur 3 ans est subventionné par la Région Wallonne à hauteur de  
298.000 euros. Il est composé de deux projets :

*1.2.A. Rénovation de la Rue des Fers à Champlon : estimation à  
511.583 euros*

*1.2.B. Extension de la Maison Communale : estimation 508.200  
euros.*

### 1.3. **Le Plan communal de développement rural :**

Elaboré en 2012 par un organe citoyen, la CLDR, ce plan de 10 ans prévoit les investissements importants pour assurer le bon développement de nos villages. Dans ce plan, le lot 1 reprend des fiches-projets prioritaires, subventionnées, après convention, par la Région Wallonne. Sur celles-ci, deux projets ont déjà été réalisés : la Maison rurale de Cens et l'aménagement des abords de la Maison de village de Journal. Voici la liste des projets à mettre en œuvre dans le cadre de ce plan :

*1.3.A. Circuit paysage et patrimoine :* Déjà réalisé en partie (une boucle sur trois), ce projet est suivi par la CLDR et le Syndicat d'Initiative.

*1.3.B. La Maison Multiservices de Tenneville :* Estimé à 977.000 euros, ce projet prévoit l'installation à proximité des services communaux de la bibliothèque, d'un point d'accueil du SI, d'un EPN, d'un espace d'accueil pour les aînés et de cabinets médicaux. Le projet est en demande de convention à la Région Wallonne (subside de 638.000 euros)

*1.3.C. L'aménagement de la Place de la Gare à Champlon :* Estimé à 531.235,22 euros (75% de subsides). Ce projet doit être étudié en lien avec le développement du RUE de Champlon (voir plus loin).

*1.3.D. Réflexion sur le Cœur de Tenneville :* Avec l'aménagement de la Maison multiservice, la Commune est devenue propriétaire de l'ensemble de la zone rassemblant les services communaux au Cœur de Tenneville. Une réflexion est en cours pour connecter ces services entre eux et valoriser cette zone.

*1.3.E. Activation des fiches-actions par la CLDR :* Le PCDR prévoit aussi de nombreuses fiches-actions. L'activation de celles-ci sera décidée par les citoyens de la CLDR lors d'une prochaine réunion.

### 1.4. **Le Plan de Cohésion sociale :**

Subventionné à hauteur de 21.000 euros par la Région Wallonne, ce Plan a été confié au CPAS. Il vise à développer trois objectifs :

*1.4.A Développer un accueil des aînés et des personnes démentes :* Cet objectif doit se réaliser par la mise en œuvre d'un service d'entraide et en complément du projet de Maison Multiservices.

*1.4.B Développer une école des devoirs :* Projet à développer en partenariat avec l'ATL

*1.4.C Développer un service de mobilité sociale : Projet à développer par la mise en œuvre d'un service d'entraide et en partenariat avec l'ALE.*

- 1.5. **Le Plan d'Actions en faveur de l'Energie durable et du Climat :**  
Ce plan est en finalisation d'élaboration par le Comité de Pilotage, aidé par l'APere. Il prévoit 19 actions réparties en plusieurs objectifs à réaliser pour 2030. La réalisation de ces objectifs est estimée à 1.265.679 euros dont 380.000 euros de subsides attendus. Ce plan, réalisé sur dix ans, sera présenté à une prochaine séance du Conseil Communal. Les objectifs de ce plan seront alors intégrés dans le Plan Stratégique.

## 2) **Les services communaux :**

### 2.1. **Services administratifs :**

Le rôle de l'Administration communale est d'assurer un service aux citoyens de qualité, un suivi et une gestion des dossiers optimales et une bonne coordination des autres services communaux.

*2.1.A Evolution du personnel :* Cette évolution doit se faire selon le cadre du personnel approuvé en 2017.

*2.1.B Améliorer la communication des services et mettre en place un plan de communication :* Avec une attention particulière aux nouvelles technologies

*2.1.C. Améliorer l'accessibilité des services communaux et le bon fonctionnement des services :* en lien avec le dossier « Extension de la Maison Communale ».

### 2.2. **Services ouvriers :**

Nos ouvriers et agents d'entretien assurent un travail fondamental pour l'ensemble des citoyens de la Commune. Leur travail doit être valorisé et encouragé.

*2.2.A. Evolution du personnel :* Cette évolution doit se faire selon le cadre du personnel approuvé en 2017.

*2.2.B Entretien et remplacement progressif du charroi :* Le matériel communal, en particulier le charroi, doit être géré « en bon père de famille ». Dans l'année à venir, le budget prévoira au moins l'acquisition d'une nouvelle pelle mécanique (estimée à 100.000 euros)

*2.2.C Maintien du réseau d'eau communal :* L'eau est notre richesse et nous devons en garder la maîtrise. Cela nécessite des investissements afin de renforcer et de pérenniser notre réseau. Les investissements prévus concernent la réalisation d'un nouveau puit à Beaulieu (investissement partiel de 36.590 euros pour le forage) et un renforcement du réseau à la Rue Ramont à Tenneville.

### 2.3. **Services scolaires :**

Nos écoles doivent être des lieux où il fait bon vivre et bon apprendre.

*2.3.A. Evolution du personnel :* Le personnel enseignant évolue en fonction de la population scolaire. La Commune continuera à solliciter des emplois subventionnés pour de l'encadrement supplémentaires (assistantes maternelles, TIC, ...) et à financer sur fonds propres des cours d'éveil artistique.

*2.3.B. Maintenir des infrastructures scolaires adaptées et confortables :* Deux projets sont prévus à l'heure actuelle : le dossier PPT Tenneville, pour un montant de 347.559 euros (88% de subventions) et le dossier de l'agrandissement de l'école de Champlon (estimation 1.100.000 euros).

*2.3.C. Encourager une pédagogie inclusive et prospective :* Nous soutiendrons les projets des enseignants visant à solliciter tous les types d'intelligence et à mettre en œuvre la pédagogie du projet.

*2.3.D Aménagement des cours de récréation :* De nombreux efforts, notamment de nos ouvriers, ont déjà été réalisés. Le remplacement d'un module de jeu à Champlon est prévu dans le courant de l'année scolaire.

### 2.4. **Services sociaux-CPAS :**

Le CPAS doit être soutenu dans son rôle de soutien et d'intégration sociale. Le CPAS a pour tâche de mettre en œuvre le PCS.

*2.4.A Réalisation de logements provisoires au Presbytère à Erneuville :* L'emplacement dédié au co-accueil sera valorisé par la mise en place de logements provisoires (insertions, etc... à définir).

### 2.5. **Accueil de la Petite Enfance :**

*2.5.A Evolution du personnel :* le personnel dédié à la petite-enfance évoluera en fonction de la capacité d'accueil de nos lieux d'accueil. Avec la réforme de l'ONE dans le courant de l'année prochaine, il est prévu une crèche à Tenneville, une crèche à Champlon et l'intégration des gardiennes encadrées du service des P'tits Lurons.

*2.5.B Augmenter les places d'accueil pour la petite enfance :* la Commune lancera une réflexion pour un agrandissement de la MCAE de Tenneville (28 places) et du co-accueil de Champlon (14 places), destinés à devenir des crèches.

## 2.6. **Culture et tourisme :**

Ces services sont assurés grâce à l'implication citoyenne et à deux agents détachés par nos partenaires (MCFA et Maison du Tourisme).

*2.6.A Développer une vie culturelle dynamique et attractive :* notamment en valorisant le nouvel outil de la Maison rurale de Cens.

*2.6.B Encourager un tourisme diffus tourné vers la nature et le patrimoine :* le tourisme en forêt sera valorisé par la Commune. Le Bois de la Fontaine à Laneuville-au-bois fera l'objet d'un renouvellement (subside de 40.000 euros demandé au CGT) et sera rendu accessible aux personnes à mobilité réduite, souffrant de déficiences visuelles, d'autisme ou de démence (projet du PNDO). Dans le cadre de la mise en place d'une dynamique Bain de Forêt menée par le SI, une boucle pédestre équipée sera installée à Champlon.

## 2.7. **Sports (RCA CSPT) :**

La Régie Communale et la Commune collaborent pour développer l'accès au sport pour tous et le soutien aux différents clubs.

*2.7.A Plans d'actions de l'ADEPS :* En tant que Centre sportif local intégré, le CSPT doit s'inscrire dans les plans annuels de l'ADEPS. Cette année, l'accent est mis sur le développement du sport sur ordonnance.

*2.7.B Aménagement extérieur du Centre sportif :* La Régie étudie un projet d'aménagement de terrain synthétique, de terrains de tennis et de parkings, avec une extension possible du bâtiment. Des contacts doivent être pris avec Infraspport.

## 2.8. **Economie (ADL) :**

La politique économique de la Commune se met en place grâce à l'action, notamment, de l'ADL.

*2.8.A Plan d'action de l'ADL :* Le plan d'action de l'ADL doit être intégré à ce Plan Stratégique.

*2.8.B Soutien aux PME et promotion de la ZAEC du Gris-Han*

## 2.9. **La forêt et l'agriculture :**

Ces activités primaires sont primordiales pour l'économie mais aussi pour le Cadre de vie de notre Commune.

*2.9.A Mettre en œuvre le plan de gestion forestier*

*2.9.B Soutien à l'agriculture locale et familiale :* le plan d'actions de l'ADL

prévoit un soutien des circuits courts. Nos politiques doivent permettre à nos agriculteurs de maintenir les activités dans de bonnes conditions.

*2.9.C Entretien des voiries agricoles* : Un plan en 3 phases a été élaboré pour la rénovation des voiries agricoles de notre Commune. La phase 1 est estimée à 230.204 euros.

### 3) **Dynamiques transversales :**

#### 3.1 **La participation citoyenne :**

Les décisions du pouvoir communal doivent être appuyées et inspirées par la participation citoyenne. La Commission citoyenneté du Conseil communal est la garante de cette volonté.

*3.1.A Soutenir les Commissions et les groupes citoyens existants* : Le travail de la CLDR, de la CCATM, du Conseil des Aînés, du Conseil des Enfants, du Groupe nature, de Tenneville Culture et du Cercle Historique doit être soutenu et mis en valeur. Les projets émis par ces organes intégreront, le cas échéant, le PST.

*3.1.B Favoriser l'éclosion de projets citoyens* : notamment par la mise en place d'un budget participatif. Les projets élus par ce mécanisme intégreront le PST.

#### 3.2. **La sécurité :**

La sécurité est une dimension importante pour l'ensemble de la population de la Commune.

*3.2.A Présence policière* : la visibilité et l'accessibilité de nos agents de quartier sera accrue par le projet de la Zone de police d'un nouveau commissariat adjoint à l'extension de la maison communale.

*3.2.B Sécurité routière* : avec une attention particulière à la vitesse dans les villages et à la sécurisation des abords des écoles. Les projets en cette matière seront portés par la Commission Sécurité routière.

*3.2.C Eclairage public* : un plan d'investissement de 20.000 euros par an sur dix ans est prévu par Ores pour le remplacement intégral de nos luminaires.

#### 3.3. **Le logement :**

La mise en place de logements ou d'espaces à bâtir accessibles à tous est une volonté communale.

*3.3.A Phase I du projet RUE de Champlon* : la mise en œuvre de la phase I du RUE de Champlon avec l'aide d'Idélux pour la réalisation d'un immeuble à appartements, de cellules commerciales et de logements

intergénérationnels. Plusieurs lots de ce projet seront réservés à la Famenoise pour l'implantation de logements sociaux.

### 3.4. **Le cadre de vie :**

La Commune doit investir dans la qualité de vie dans nos villages :

*3.4.A Assurer un accès internet et GSM de qualité à toute la population de la Commune :* des contacts avec les opérateurs ont été pris en ce sens.

*3.4.B Maintenir des espaces publics propres et naturels :* le plan de gestion différencié des espaces et le label Cimetières natures implique un investissement conséquent en hommes et en moyens pour poursuivre dans la dynamique de la végétalisation des espaces publics.

*3.4.C Plans d'actions de nos partenaires :* les actions de nos différents partenaires en matière d'environnement (CRO, CRL, PNDO, Grand forêt) doivent être intégrés au Programme stratégique.

*3.4.D Préserver le patrimoine bâti de nos villages :* des investissements devront être consentis dans notre patrimoine bâti, en particulier pour nos églises. La rénovation de la Tour de l'Eglise d'Erneuville est estimée à 200.000 euros.

### 3.5. **Le développement durable :**

Tous les projets présentés précédemment doivent intégrer la dimension du développement durable. Cette dynamique est donc à développer sur l'ensemble du plan, en particulier grâce à la mise en œuvre de la Charte pour des achats publics responsables, pour laquelle un plan d'action doit être mis en œuvre.

#### Article 2

Le programme stratégique transversal sera publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la commune.

#### Article 3

La présente délibération sera communiquée au Gouvernement.

Par le Conseil

la Directrice générale                      Le Président  
(s) C. HALKIN-MAWET                      (s) N. CHARLIER  
Pour extrait certifié conforme

Par le Collège

la Directrice générale                      le Bourgmestre



